

La quinzaine féministe : un succès féministe chez nous. - La Vme Conférence internationale du travail. - Encore les maîtresses d'école mariées. - Dernières nouvelles suffragistes

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 172

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Quinzaine féministe

Un succès féministe chez nous. — La V^{me} Conférence internationale du travail. — Encore les maitresses d'école mariées. — Dernières nouvelles suffragistes.

Pour la seconde fois, nos Associations suisses viennent de remporter un succès féministe, grâce à des dispositions d'ordre international : à la suite des démarches pressantes et répétées de l'Alliance de Sociétés féminines suisses et de l'Association pour le Suffrage, le Conseil Fédéral s'est décidé à nommer une femme — non pas comme déléguée : nous n'en sommes pas encore là ! — mais comme conseillère technique, adjointe à la délégation gouvernementale suisse, à la V^{me} Conférence internationale du Travail, qui va siéger à Genève, dès lundi prochain, pour une semaine environ.

A vrai dire, notre gouvernement ne pouvait guère faire autrement. Le paragraphe 2 de l'article 389 de l'Organisation internationale du travail est formel : « quand des questions intéressant spécialement des femmes doivent venir en discussion à la Conférence, une au moins parmi les personnes désignées comme conseillers techniques *devra*¹ être une femme ». Or, comme la seule question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence est celle de l'inspection du travail, et qu'elle touche directement aux intérêts féminins, tant pour les femmes à inspecter que pour les femmes qui inspectent, il était difficile de se dérober, comme on a tenté d'abord de le faire à Berne, à l'obligation de désigner au moins une femme comme conseillère technique. Et nos Associations avaient la chance de pouvoir présenter du premier coup une personnalité admirablement qualifiée, tant par son expérience de longues années de pratique que par son dévouement à la cause féminine et ses relations internationales : M^{lle} T. Schaffner, ancienne inspectrice cantonale du travail à Bâle.

Nous sommes très heureuses d'enregistrer ce progrès. En 1921 déjà, M^{me} Gillibert avait été adjointe au même titre à notre délégation à la Conférence, celle-ci s'occupant alors entre autres problèmes des conditions du travail des femmes dans l'agriculture. Nous espérons qu'ainsi petit à petit s'établira en haut lieu la tradition de la nomination de femmes, lorsqu'il s'agit des intérêts des femmes, et que, du terrain international, cette tradition glissera tout doucement sur le terrain national. Et ainsi se vérifiera notre prédiction que, retournant l'opinion d'un de nos conseillers fédéraux, la Société des Nations — ou ses organes annexes — se fera l'avocat du féminisme auprès du Conseil Fédéral !

* * *

Ne nous targuons pas d'ailleurs de notre succès. La Suisse n'est pas le seul pays dont la délégation comprenne une femme au moins. Le Danemark annonce M^{me} Arenholt, inspectrice du travail à Copenhague, et membre du Comité de l'Alliance internationale pour le Suffrage ; la Norvège, M^{me} Kjelsberg, présidente du Conseil national des femmes, ancienne inspectrice, et l'une des féministes intransigeantes qui défendit *mordicus* et presque seule de son avis le même droit au travail pour la femme que pour l'homme à la Conférence de Washington. De France, on attend M^{me} Letellier, inspectrice du travail ; d'Angleterre, Miss Constance Smith et Miss Margaret Bondfield ; de Suède, M^{lle} Hesselgren, députée à la Chambre Haute ; du Canada, Miss Carmichael, présidente du Conseil National des femmes, et Mrs. Carruthers ; du Japon même, M^{me} Kiyo Ishihara...

¹ C'est nous qui soulignons. (Réd.).

C'est que la question à l'ordre du jour est de réel intérêt et de première importance pour le travail féminin.

Le Bureau International du Travail vient de publier les réponses adressées par les gouvernements au questionnaire qu'il leur avait envoyé, et les conclusions qu'il en tire pour servir de base aux décisions de la Conférence. Le tout est d'un très vif intérêt, mais nous voudrions signaler spécialement le chapitre consacré à l'inspection par les femmes : les femmes doivent-elles fonctionner comme inspectrices dans les mêmes conditions absolument que les hommes ? doivent-elles être affectées essentiellement aux établissements occupant des femmes ? ou encore à certaines catégories d'établissements ? Les réponses des gouvernements sont très variées d'inspiration sans qu'on puisse les classer pour cela en féministes et en antiféministes : ce qui divise ces réponses, c'est bien plutôt le problème de la spécialisation du travail (par exemple confier à des femmes certaines fonctions pour lesquelles elles sont particulièrement qualifiées et aux hommes certaines autres) que l'antagonisme contre les femmes comme telles. On sait que, chez nous, il n'existe pas de femmes inspectrices fédérales, et que les réclamations présentées à diverses reprises par nos Associations féminines n'ont jamais abouti. Peut-être que, là aussi, ce sera par la voie internationale que se réalisera cette réforme sur le terrain national ?...

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des décisions que prendra la Conférence à cet égard.

* * *

Hélas ! ce que nous craignons est arrivé, et le projet de loi mettant d'office à la retraite les femmes fonctionnaires de l'enseignement et mariées à des fonctionnaires vient d'être annoncé au Grand Conseil de Genève. Nous avouons être fort inquiètes quant à l'issue des débats : Genève aura probablement la gloire de suivre Bâle sur le chemin des mesures d'exception contre les femmes.

Du moins, l'Union des Institutrices primaires mène-t-elle une énergique campagne. Démarches, articles de presse, ces vaillantes féministes n'épargnent pas leur peine. Le 4 octobre, elles ont organisé un meeting pour mettre la population au courant de ce qui se tramait, qui fut un succès : sous la présidence experte de M^{me} Grange, MM. de Maday, professeur de législation sociale, Nogarède, député socialiste, et Malche, directeur de l'enseignement primaire, ont successivement dit les motifs qui s'opposent à l'exclusion des femmes mariées de l'enseignement. Une discussion a suivi, au cours de laquelle les initiateurs de la proposition ont, à leur tour, exposé leur point de vue. Et ce qui nous a frappée et intéressée, c'est la vigueur avec laquelle ils se défendaient de l'accusation d'être antiféministes ! Tant de gens considèrent encore comme un honneur d'être « anti » que l'on peut relever comme un signe des temps qu'il y en ait pour lesquels cela constitue presque un opprobre ! Mais malgré toute leur argumentation, ces messieurs ne peuvent éluder le fait qu'ils préconisent une loi d'exception, que les femmes en souffriront, et qu'elles ne peuvent se défendre comme les hommes par la voie du referendum — la menace toujours puissante dans nos démocraties. La crainte du referendum est souvent pour les législateurs le commencement de la sagesse : or, comme les femmes ne votent pas...

* * *

Le hasard s'est amusé cette quinzaine à nous fournir surtout des événements féministes dans l'ordre économique. Disons donc vite encore pour faire entendre, malgré tout, la note suffragiste qu'une femme, Miss Kingsley, vient d'être élue conseillère muni-

cipale à Burmah (Indes); et que le résultat en ce qui concerne les femmes des dernières élections irlandaises nous parvenant seulement maintenant, nous pouvons annoncer que cinq femmes sur sept candidates qui s'étaient présentées ont été élues au « Dail », soit quatre républicaines et un membre du parti gouvernemental, la sœur de l'ancien général Collins. On sait que l'Irlande a reconnu aux femmes le droit de vote sur une base beaucoup plus large que l'Angleterre, puisque, selon la Constitution, tout citoyen, « sans distinction de sexe » possède l'électorat et l'éligibilité dès l'âge de 21 ans.

E. Gd.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session d'automne a réuni les Chambres fédérales et — chose extraordinaire — elles ont pu arriver à bout du programme prévu.

Au point de vue économique, le gros morceau a été la discussion sur l'électrification accélérée des chemins de fer. Le chef du Département, M. Haab, prévoit un programme d'électrification en deux séries, dont la première, urgente, devra être installée en 1928 et comprendra toutes les voies suisses donnant accès aux grandes lignes internationales, c'est-à-dire un réseau de 1529 km. Les C. F. F., qui ont du reste une comptabilité indépendante, demandent une subvention de 60 millions à la caisse fédérale pour aider à équilibrer un budget de 360 millions pendant 5 ans. Considérant combien l'électrification est désirable pour notre indépendance nationale, combien ces travaux occuperont de main-d'œuvre pendant cinq années, la subvention, quoique forte, ne rencontra pas d'opposition; au contraire, plus d'un député s'est empressé de recommander à M. Habb de comprendre encore les réseaux de son canton dans la série urgente! Seul, M. Gelpke, de Bâle, a jeté un cri d'alarme en affirmant que la traction électrique n'était pas assez étudiée pour qu'on puisse tenter une transformation aussi rapide et qu'en cas de guerre, soit le réseau électrique, soit les usines seraient beaucoup plus exposés aux attaques des aviateurs que les trains à vapeur. Heureusement que les autres députés se sont mieux souvenus

des réductions de chemin de fer que nous eûmes à subir pendant la guerre, grâce au manque de charbon, et des concessions auxquelles nous fûmes obligés pour nous procurer ce précieux minerai!

Les deux Chambres n'ayant pas encore pu tomber d'accord sur la loi concernant les tarifs postaux, la discussion reprend sur les taxes des journaux, et il est décidé par 89 voix contre 59 de maintenir le port de 1 centime pour les journaux dont le poids ne dépasse pas 50 grammes. Les lecteurs du *Mouvement Féministe* se réjouiront de cette décision, en espérant que le Conseil des Etats n'y fera plus d'opposition! La franchise de port que le Conseil des Etats tient à conserver dans toute son étendue, malgré les nombreux abus qu'on y a observés, a donné lieu à une vive discussion au National, les uns voyant là une économie urgente à réaliser, les autres craignant que n'échappe ainsi un droit des cantons sur la régie postale, que le dédommagement offert par la Confédération ne compenserait pas. Un compromis fut enfin accepté à une petite majorité: la franchise de port subsistera pour les envois des autorités et des Chambres fédérales, pour la correspondance des autorités cantonales entre elles (mais pas pour celle à des particuliers) et pour tous les envois destinés à des militaires ou en provenant. La Chambre Haute approuvera-t-elle cette décision?

Les deux Chambres ont eu à discuter des subventions que réclamaient des institutions d'assurances sociales. La première passa sans discussion. Il s'agissait de rembourser le 30 % de leurs frais de l'année 1923 aux caisses d'assurances contre le chômage, aux mêmes conditions qu'en 1922. Ces caisses se sont montrées très utiles et tout-à-fait dignes de confiance.

L'autre subvention touche à l'assurance maladie. On sait que les caisses se plaignent depuis longtemps de ne plus retrouver leur équilibre financier, car les frais de médecins, les frais de pharmacie ont augmenté dans une mesure beaucoup plus forte que les cotisations des assurés. L'assurance des femmes surtout est onéreuse pour les caisses, parce qu'il n'existe pas encore de fonds spécial, ni de réserves prises sur les cotisations de tous les assurés, pour couvrir les frais d'accouchement et de chômage après l'accouchement. Le Conseil Fédéral proposait d'allouer un crédit de 2 millions aux caisses pour les années 1924 et

LES FEMMES AGENTES DE POLICE

N. D. L. R. — La récente conférence de Commandant Allen à l'Union des Femmes de Genève et l'intérêt qu'a éveillé sa présence dans cette ville, et d'autre part les recommandations votées à la S. d. N., concernant l'emploi de femmes dans la police donnent à ce sujet une actualité toute spéciale. Aussi pensons-nous bien faire en mettant sous les yeux de nos lecteurs un article publié à ce sujet par une de nos collaboratrices dans la Tribune de Genève, d'après des notes prises à la conférence de Mrs. Allen. C'est également à l'obligeance de la Tribune de Genève que nous devons la photographie qui figure en première page.

Les intéressants aperçus que la commandante Allen a donnés à l'Union des Femmes de Genève sur l'activité des Anglaises dans la police ont sans doute ouvert les yeux à plus d'un auditeur et d'une auditrice sur l'importance de la question.

Entendre parler d'une œuvre qui lui tient à cœur, celle précisément qui est à la tête de cette œuvre et en connaît tous les rouages, c'est là une aubaine dont il faut savoir profiter. Lorsqu'en outre, ce chef se trouve être une personnalité très marquée, combien plus d'autorité dans chaque opinion émise, de relief jusque dans le moindre détail!

Pour la première fois, en août 1914, on vit en Angleterre, dans la personne de Miss Dawson, une femme policière. Bientôt

il y en eut d'autres, et les nécessités de la guerre en augmentèrent rapidement le nombre. Mais, dès 1918, il fallut se restreindre, et ce mot néfaste qui arrête tant d'élan généreux, entrave tant d'entreprises bienfaisantes: l'économie réduisit dans des proportions considérables les nouvelles fonctionnaires de l'Etat, dont cependant l'utilité avait été vite reconnue.

L'école gratuite de Londres forme pendant trois mois les agentes; durant ces premiers mois d'entraînement, magistrats, médecins et autres professeurs sont exclusivement des femmes. Pour y être admises, il faut avoir vingt-trois ans révolus, mais on y entre tout aussi bien à quarante.

Après ce cours préparatoire, les élèves poursuivent leur instruction avec des hommes. Admises ensuite dans la profession, elles touchent le même traitement que leurs collègues masculins, soit 400 francs suisses par mois et ont droit à six à sept semaines de vacances annuelles.

Voilà donc notre agente lancée. Son œuvre moralisatrice est multiple et variée, mais il y a des cas où sa présence est tout particulièrement indiquée; s'il s'agit d'enfants victimes d'attentats à la pudeur, de femmes dans les prisons, de jeunes filles exposées à tous les dangers, à toutes les tentations des grandes villes, et qui peut-être y ont succombé. Pour les infanticides, en